

RÉPUBLIQUE FRANCAISE**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'AureDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**SÉANCE DU 25 juillet 2024****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au comité syndical : 16
 En exercice : 16
 Présents : 11
 Absents : 5
 Procuration : 0
 Qui ont pris part à la
 délibération : 11

L'an 2024, le 25 juillet, à 9 H 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, André MIR, Louis RICARD, Jean-Michel ISOART, Michel MILLET, André DUBAN, Dominique FOURCADE-LAVIGNE, Alain PENEVEYRE, Jean-Michel MARIA et René DARAN

Absents excusés : Mr Didier BRUN

Absents : Mrs Philippe SPITERI, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Lucien FERRAS

Date de la convocation1^{er} juillet 2024

A été désigné secrétaire de séance : Mr Louis RICARD

Date d'affichage :1^{er} juillet 2024

.....
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-9,

Objet de la délibération :

Décisions modificatives
 N° 1-2024

Vu le Budget primitif 2024 voté par le comité syndical le 10 avril 2024,

Considérant qu'il convient de revoir les prévisions budgétaires 2024 en procédant à la décision modificative N° 1 suivante :

Dépenses d'exploitation :**Chapitre 011**

compte 6061 : - 52 000 €
 compte 6063 : - 5 000 €
 compte 6066 : - 3 000 €
 compte 6068 : - 20 000 €
 compte 61523 : - 40 000 €
 compte 6155 : - 5 000 €
 compte 617 : - 15 000 €
 compte 618 : - 5 000 €
 compte 622 : - 10 000 €
 compte 628 : - 20 000 €

Acte rendu exécutoire dès son
 envoi en Préfecture le,

Chapitre 012

compte 6410 : - 10 000 €
 compte 6450 : - 5 000 €
 compte 647 : - 5 000 €

Chapitre 65

compte 6542 : - 6 000 €

Chapitre 67

compte 671 : - 4 000 €
 compte 672 : + 600 000 €
 compte 673 : - 5 000 €

Délibération N° 23-07-2024

Accusé de réception en préfecture
 065-256501057-20240725-Del-2024-C023-DE
 Date de télétransmission : 26/07/2024
 Date de réception préfecture : 26/07/2024

Recettes d'exploitation :**Chapitre 013**

Compte 64198 : + 7 000 €

Chapitre 70

compte 704 : + 4 000 €

compte 70611 : + 10 000 €

compte 70613 : + 359 000 €

compte 7068 : + 5 000 €

compte 7088 : + 5 000 €

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à procéder à la décision modificative N° 1, détaillée, ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Jean MOUNIQ



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE

Le Secrétaire
Louis RICARD

